ATELIER DE RECHERCHE
ET D'ACTION URBAINES

Boulevard Adolphe Max, 55 1000 Bruxelles
T. 02/219 33 45 F. 02/219 86 75 info@arau.org

Communiqué de presse du vendredi 15 juin 2001

SOMMETS EUROPÉENS : L'*IMPERATOR IMPROVISATOR* VERHOFSTADT FAIT MAIN BASSE SUR LE QUARTIER EUROPÉEN !

En matière d'urbanisme, on connaissait déjà les « coups partis[1] ». Le Premier ministre inaugure la technique du coup de force !

Deux jours avant la publication officielle du Plan régional d'affectation du sol qui devait selon ses promoteurs apporter enfin la sécurité urbanistique en Région bruxelloise, le Premier ministre Guy Verhofstadt, avec un mépris total pour les Institutions bruxelloises, et vraisemblablement quelque complicité au sein même du gouvernement bruxellois, lance une nouvelle opération belliqueuse d'envergure contre les habitants de la capitale.

Faut-il rappeler au Premier ministre que l'aménagement du territoire est régi par des lois et des règlements et n'est pas le fait du Prince. Sans doute le nouveau PRAS est-il critiquable et l'ARAU ne s'est jamais privé de dire ce qu'il en pensait, mais il est l'aboutissement d'une procédure légale, longue et démocratique. Tous les citoyens sont donc astreints au respect de ce plan et il est intolérable que le Premier ministre, après une première agression urbanistique au Résidence Palace (un coup d'essai ?), récidive dans le quartier européen en confisquant à destination du glacis européen quasiment trois nouveaux îlots affectés en

[1] Faut-il rappeler que le Centre International de Conférence (ne dites pas Parlement européen, Strasbourg pourrait se froisser) est un « coup parti » du plan Espace Bruxelles-Europe établi par feu Jean-Louis Thijs ?

partie au logement, négociés comme tel *in illo tempore* par les Bruxellois et prévus dans les accords de coopération signés entre l'État et la Région[2].

En coulant une dalle de béton à l'arrière des habitations des rues de Pascale et de Toulouse dont l'habitabilité sera définitivement sacrifiée, en refusant la construction des logements prévus au PPAS de la Ville de Bruxelles sur l'îlot Van Maerlant voué à un parking d'autocars, en rejetant la possibilité de construire du logement sur l'îlot Froissart-Commines, propriété de la Région bruxelloise depuis dix ans (!), en offrant une prime éhontée aux spéculateurs – les Assurances fédérales – qui ont laissé pourrir une partie de l'îlot Belliard-Froissart et en interdisant qu'y soient construits les logements souhaités par la commune d'Etterbeek, le Premier ministre provoque frontalement tous les Bruxellois qui tentent de résister aux logiques urbanicides à l'œuvre depuis 30 ans dans leur ville.

Nous voici donc revenus, sous la houlette de Monsieur Verhofstadt, aux pires heures de l'improvisation urbanistique étatique. Les Bruxellois savent les dégâts que cette politique impérialiste a produit dans leur ville depuis trente ans. Ils en vivent chaque jour les conséquences désastreuses et ne sont pas prêts à se laisser bafouer par des actes agressifs de l'État fédéral à leur encontre.

Sous la pression des habitants et de leurs associations, Bruxelles a élaboré, à la fin des années 70, des procédures légales de concertation et malgré leurs réticences de départ, les institutions communales et plus tard régionales leur ont donné corps et vitalité. Ces procédures « citoyennes » initiées bien avant que le mot « citoyen » ne soit redécouvert, sont pratiquement uniques en Europe et enviées dans bien des villes européennes. C'est cette Europe citoyenne-là que Monsieur Verhofstadt serait bien inspiré de promouvoir plutôt que de se comporter en potentat.

Si le Premier ministre voulait accentuer le sentiment anti-européen des Belges que révèle un récent sondage, il ne s'y prendrait pas autrement : mépriser les Institutions locales, bafouer les élus, ignorer les habitants, ne pas respecter les engagements pris antérieurement[3], tenter de soumettre la loi à son bon vouloir, etc.

Mais, cette forfaiture n'aurait pas été possible si, plutôt que de s'investir à longueur de plans de développement et de plans d'affectation du sol, et de se complaire en permanence dans les affres de l'urbanisme de papier ou de concours d'urbanisme foireux[4], les gouvernements bruxellois successifs avaient été capables de gérer les grands dossiers d'aménagement du territoire avec efficacité, s'ils avaient eu la volonté et l'ambition de mener à bien l'aménagement de l'ensemble de ce quartier, à partir d'un plan soucieux de lui rendre ce qui fait l'attrait de la

---

[2] Charles Picqué, à l'époque.

[3] La reconstruction d'une partie de l'îlot Froissart-Commines devait comprendre du logement en compensation de ceux rasés pour faire place à l'actuel bâtiment du Conseil des Ministres européens !

[4] Souvenons-nous de l'incroyable saga des Sentiers de l'Europe improvisée par Monsieur Hasquin !

ville européenne : la mixité des fonctions et des affectations conçues dans l'intérêt des habitants, pour leur confort et leur sécurité.

Faut-il rappeler au Premier ministre et aux autorités politiques bruxelloises qui sont pourtant censées ne pas l'ignorer, que le PRAS est supposé, comme l'a rappelé le Conseil d'État dans son avis, traduire les objectifs du PRD, l'objectif principal étant de ramener des habitants dans la Région de Bruxelles-Capitale ? Cet objectif – crucial pour la viabilité du quartier européen – est de plus confirmé explicitement par le PCD (Plan communal de développement) élaboré par la Ville de Bruxelles et dont le dossier de base a été approuvé par le gouvernement régional.

Faut-il insister sur le fait que les deux principaux terrains visés sont en zone mixte au PRAS et que celui-ci affecte ces zones au logement, au bureau (avec un plafond de 1 000 m² par immeuble après démonstration de l'utilité sociale ou économique), aux autres affectations avec, chaque fois, plafonds et conditions ?

On se doute que les Cabinets ministériels bruxellois qui ont produit le PRAS et n'ont cessé de répéter aux habitants qu'il était l'outil indispensable pour leur assurer une réelle sécurité urbanistique, s'ingénient aujourd'hui – sous la pression de l'État fédéral et avec la même mauvaise foi – à en contourner et l'esprit et la lettre. La prescription 0.7 peut leur être utile car elle stipule : « *Dans toutes les zones, les équipements d'intérêt collectif ou de service public peuvent être admis dans la mesure où ils sont compatibles avec la destination de la zone considérée et les caractéristiques du cadre urbain environnant.* »

Encore faut-il démontrer qu'un centre de Congrès[5] constitue un équipement d'intérêt collectif ou de service public et que le glacis de bureau qu'on nous propose est compatible avec la destination de la zone considérée dans laquelle il convient, en outre, d'assurer la continuité du logement. Cette interprétation ouvre la voie à un recours et l'ARAU appelle d'ores et déjà l'ensemble des comités de quartiers à se mobiliser pour faire échec à cet inquiétant acte de provocation.

Accessoirement, l'ARAU rappelle aussi au Premier ministre que le respect des procédures est un acquis de la démocratie et il exige de savoir qui a désigné les bureaux d'architectes mercenaires qui ont établi les plans de ce futur méga-complexe administratif et à l'issue de quelle procédure d'appel public et qui a dressé le programme de cette opération, en collaboration avec quelles autorités régionales et communales ?

En conséquence, l'ARAU lance un appel pressant aux mandataires publics régionaux et communaux bruxellois pour qu'ils réagissent avec fermeté à cette intolérable ingérence du Premier ministre et lui fasse savoir publiquement et avec la plus extrême fermeté que son projet est inacceptable.

---

[5] Va-t-on vraiment assister à un mauvais remake du pseudo parlement européen déguisé en Centre de conférence ?

Combien de coups de force les Bruxellois supporteront-ils encore avant de se rebeller ? Jusqu'où accepteront-ils que la logique d'emprise administrative dictée par l'État ne dévore les quartiers d'habitations de leur ville et que soit ainsi ridiculisée l'autonomie régionale difficilement acquise en 1989 ?

Bruxelles, le 15 juin 2001